



DÉCISION

N°2018-06-02

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI,
Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Jean-Christian SCHNELL,
M. Pascal THEVENOT, représenté par M. Jean-Pierre CONRIE.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

OBJET : Adoption des avenants aux conventions de subvention habitat, de réservation et de délégation du contingent dans le cadre du transfert aux communes de Rocquencourt et de Noisy-le-Roi de la charge des subventions habitat octroyées par Versailles Grand Parc et restant à verser.

Le Bureau, légalement réuni le 7 juin 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5.I al.3 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-16, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, relative à l'octroi de subventions pour la création de logements sociaux et à l'adoption d'un référentiel de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de

Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création logements ;

Vu la délibération n°2018-03-09, du Conseil communautaire en du 27 mars 2018, portant sur le transfert aux communes des subventions habitat restant à verser au 1^{er} janvier 2018 et délégation temporaire de compétences corrélatives du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu les décisions n°2013-04-02 et n°2013-04-03, du Bureau communautaire du 26 avril 2013, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 145 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération ZAC du Bourg, rue de la Sabretache, ilot 3 à Rocquencourt ;

Vu les décisions n°2013-09-03 et n°2013-09-06, du Bureau communautaire du 6 septembre 2013, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 416 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération ZAC du Bourg, rue de la Sabretache, ilot 1 à Rocquencourt ;

Vu les décisions n°2013-09-04 et n°2013-09-07, du Bureau communautaire du 6 septembre 2013, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 361 786 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération ZAC du Bourg, rue de la Sabretache, ilot 2 à Rocquencourt ;

Vu les décisions n°2014-09-04 et n°2014-09-05, du Bureau communautaire du 18 septembre 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 466 000 € au bailleur social Vilogia pour l'opération Secteur Cornouiller à Noisy-le-Roi ;

Lors du Conseil communautaire du 27 mars 2018, la Communauté d'agglomération a décidé de transférer aux communes les subventions habitat attribuées par Versailles Grand Parc restant à payer aux bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert concerne les subventions habitat et les aides forfaitaires PLAI-PLUS. Il permettra aux communes de déduire ces subventions de leur prélèvement SRU.

Lors du versement du premier acompte de ces subventions habitat, la Communauté d'agglomération a procédé à la rédaction de conventions d'attribution, de réservation et de délégation du contingent communautaire aux communes.

Il convient désormais de réaliser des avenants aux conventions préalablement établies entre les bailleurs sociaux, Versailles Grand Parc et les villes, transférant la charge du versement des subventions habitat aux communes.

Programmes subventionnés concernés par la réalisation d'avenants :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Reste à verser
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLU	PLS	PLAI	PLU	PLS	
Versailles Habitat	ZAC du Bourg, rue de la Sabretache Ilot 3	Rocquencourt	10				4	6		29 000 €

Versailles Habitat	ZAC du Bourg, rue de la Sabretache Ilot 1	Rocquencourt	49			1	17	31	83 200 €
Versailles Habitat	ZAC du Bourg, rue de la Sabretache Ilot 2	Rocquencourt	26			7	19		72 357,20 €
Vilogia	Secteur Cornouiller	Noisy-le-Roi	40			12	16	12	93 200 €

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) de transférer aux communes la charge des subventions habitat attribuées par Versailles Grand Parc pour un montant total de 277 757,20 € ;
- 2) d'adopter les avenants aux conventions de subvention habitat, de réservations et de délégation du contingent communautaire, transférant la charge du versement de la subvention habitat aux communes et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **14**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

<p>A Versailles, le 7 juin 2018. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18/06/2018 de l'affichage le : 19/06/2018 retiré de l'affichage le : 19/07/2018</p>
--



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur général des services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180607-20180602HAB-AU

Numéro de l'acte : 20180602HAB
Date de décision : jeudi 7 juin 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-06-02 Portant sur l'adoption des avenants aux conventions de subvention habitat, de réservation et de délégation du contingent dans le cadre du transfert aux communes de Rocquencourt et de Noisy-le-Roi de la charge des subventions habitat octroyées par Versailles Grand Parc et restant à verser.

Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 18/06/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180607-20180602HAB-AU
Document principal : 2018 06 02.pdf

Historique :

18/06/18 16:33	En cours de création	
18/06/18 16:37	En préparation	Christelle BOURGEOIS
18/06/18 16:37	Reçu	Christelle BOURGEOIS
18/06/18 16:37	En cours de transmission	
18/06/18 16:37	Transmis en Préfecture	
18/06/18 16:42	Accusé de réception reçu	

